



DATE : 27 MARS 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

**PROCES-VERBAL PROVISOIRE DANS L'ATTENTE DE SA VALIDATION PAR LE CONSEIL GENERAL
LORS DE SA PROCHAINE SEANCE**

Séance ordinaire du Conseil général sous la présidence de **M. Nicolas Giacomotti**, président du Conseil général. Cette séance a lieu dans la salle de la Prillaz.

M. Nicolas Giacomotti, président, salue les membres du Conseil général présents, le Conseil communal, les représentants de la presse. M. Giacomotti se réjouit de la présence nombreuse du public et rappelle qu'il ne lui est pas possible de prendre la parole durant les débats de ce soir mais que les membres du Législatif se tiennent à disposition pour relayer leurs préoccupations lors des prochaines séances.

Depuis la dernière séance, **M. Nicolas Giacomotti**, président, a à faire part des informations suivantes : à la suite de la démission de M^{me} Elodie Calais du Groupe Murist-Vuissens, il informe que M. Adrien Barazzutti a été proclamé élu et a accepté son élection. M. Barazzutti a été assermenté le 29 janvier 2024 et peut donc légalement siéger dès ce soir. Il le félicite et lui souhaite dès lors la cordiale bienvenue au sein du Législatif. Applaudissements.

Le Conseil général a été convoqué par lettre personnelle, conformément à l'article 38 de la loi sur les communes du 25 septembre 1980, état au 1^{er} janvier 2024. Aucune remarque n'est faite sur le mode de convocation.

Selon l'article 68 du règlement d'organisation du Conseil général, les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du présent procès-verbal.

Les intervenants sont priés de s'exprimer uniquement dans les micros, ceci pour que tout le monde puisse bien comprendre les interventions et pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

SCRUTATEURS

M^{me} et MM. Ariane Baudois, Jérôme Carrard et Steve Pillonel.

CONSEIL GENERAL

Excusés : M^{mes} et MM. Françoise Barras, Tom Bise, Gilles Borgognon, Stéphanie Joye, François Julmy, Romain Lambert, Bruno Marmy, Muriel Terrapon Lopez, Martin Veluzat et Magali Vézy.

50 conseillers généraux sont présents, aussi la majorité se situe à 26 voix.

Le quorum étant atteint, **M. Nicolas Giacomotti**, président, déclare cette assemblée valablement constituée et apte à délibérer.

CONSEIL COMMUNAL

MM. Joseph Borcard et Jean-Claude Votta sont excusés.

M. Nicolas Giacomotti, président, prie chacun, lors des votes, de maintenir les mains levées de façon distincte jusqu'à l'appel suivant afin de faciliter la tâche des scrutateurs.



DATE : 27 MARS 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023.
2. Communications du Conseil communal.
3. Election de la présidente ou du président du Conseil général pour 2024.
4. Election de la vice-présidente ou du vice-président du Conseil général pour 2024.
5. Election de deux membres à la Commission de l'énergie pour la période administrative.
6. Election d'un membre suppléant au Bureau du Conseil général pour la période administrative.
7. Postulat déposé par le Groupe PS-Les Vert.e.s demandant un rapport détaillé sur la qualité de l'eau de la Commune d'Estavayer.
8. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 133'000.00 HT pour la mise à jour du système informatique de supervision de l'usine et du réseau d'eau potable - message n° 65.
9. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 108'000.00 HT pour l'installation d'un pompage pour les eaux usées et d'une tranchée drainante pour les eaux claires à la rue Sous le Château 39 à Estavayer-le-Lac - message n° 66.
10. Adoption du règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces - message n° 67.
11. Divers.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque sur l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 DECEMBRE 2023

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, le procès-verbal du 20 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

M. Nicolas Giacomotti, président, remercie M^{me} Christan pour sa rédaction et la qualité de la retranscription des débats.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

M. Nicolas Giacomotti, président, donne la parole au Conseil communal.

M. Eric Chassot, syndic, communique :

Pétition « Stop au bétonnage »

Le 1^{er} mars 2024, l'Administration communale a accusé réception officiellement de la pétition « Stop au bétonnage », signée par 1'201 personnes.

Les signatures de la pétition ont été analysées globalement, sans tenir compte des critères équivalant à une initiative communale, définissant la population civique.

Nous sommes en mesure de confirmer que sur les 1'201 signatures déposées :

- 1 signature n'était pas lisible ;
- 29 signatures étaient enregistrées plus d'une fois ;
- 1 signature émanait d'une personne décédée au moment de la remise de la pétition.



DATE : 27 MARS 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

Finalelement, 1'170 signatures sont considérées dans l'analyse, soit 11,4% de la population à fin 2023. Sur ces 1'170 signatures, 10 signatures sont celles de personnes n'habitant pas la Commune, 833 signatures proviennent d'Estavayer-le-Lac et 327 signatures sont réparties dans les villages comme suit :

- 44 signatures de Autavaux ;
- 28 signatures de Bussy ;
- 47 signatures de Font ;
- 33 signatures de Forel ;
- 39 signatures de Montbrelloz ;
- 22 signatures de Morens ;
- 54 signatures de Murist (inclus La Vounaise et Montborget) ;
- 53 signatures de Rueyres-les-Prés ;
- 7 signatures de Vuissens.

Sur Estavayer-le-Lac, nous constatons que 73% des signatures sont concentrées sur 3 zones :

- 261 signatures, soit 31% du total d'Estavayer-le-Lac, à la zone route d'Yverdon – Plateau de la Gare ;
- 176 signatures, soit 21% du total d'Estavayer-le-Lac, au quartier de l'entrée Sud de la ville (Autrichiens, Croix-de-Pierre, Esserpis, Chapelle, Ferme, Chasseral, Bata, Vy-Neuve, Champ de la Vigne, route de Payerne) ;
- 172 signatures, soit 21% du total d'Estavayer-le-Lac, au quartier « Sur les Roches ».

Le reste des signatures se répartit comme suit :

- 108 signatures, soit 13% du total d'Estavayer-le-Lac, au centre-ville ;
- 85 signatures, soit 10% du total d'Estavayer-le-Lac, dans les quartiers en bas de la ville, vers le lac ;
- Les signatures du Champ-de-Lune sont au nombre de 31.

67% des signataires staviacois, soit 558 signatures, se sont installés à Estavayer-le-Lac après 1998, qui correspond à la validation du dernier PAL en vigueur.

Cette analyse détaillée de la pétition va nous permettre de répondre plus précisément aux 3 points mentionnés sur la pétition et qui ont été signés par la population, à savoir :

- La suspension immédiate des études, projets et négociations relatives aux nouveaux projets de constructions ;
- Une ré-analyse de la situation actuelle tenant compte des intérêts des citoyens ;
- Une alternative dans un contexte « Région Broye » reposant sur une distribution de la population intercantonale et une réduction de la densification des bâtiments.

Le Conseil communal, dans sa collégialité et à l'unanimité, souhaite inviter le Conseil général à une séance de travail en mai 2024, afin d'associer les élus du Législatif, représentants de la population, aux réponses à donner en juin 2024, selon le délai demandé par les initiateurs de la pétition. Les impacts potentiels de ces demandes seront également évalués.

Au niveau régional, la COREB a, dans son plan d'action 2024, une étude sur la main d'œuvre disponible dans la Broye. Une table ronde sur le thème « La hausse démographique dans la Broye – quel impact sur l'économie régionale ? » est également en travail.

Aucune communication supplémentaire ne sera faite avant la réponse officielle.

M. Eric Chassot, syndic, communique :

Organisation communale

Après 4 ans d'engagement au sein de la Commune, nous vous informons que M. Pierre Andrieu, chef de Service eaux et domaine public, a décidé de quitter son poste avec effet au 30 juin 2024.



DATE : 27 MARS 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

Le Conseil communal tient à souligner l'investissement et la force de proposition de M. Andrieu. Nous reconnaissons à l'unanimité le travail effectué durant son engagement continu, l'effort de structure et d'organisation, de cohésion d'équipe et de motivation des troupes communales.

Nous remercions chaleureusement M. Pierre Andrieu, regrettons sa décision et lui adressons nos meilleurs vœux de réussite pour la suite de sa carrière professionnelle.

Une organisation temporaire de la Police communale a été mise en place pour faire face aux absences et à un départ annoncé. Nous leur souhaitons respectivement un prompt rétablissement et un plein succès pour la suite de la carrière.

Nous vous informons que M. Joseph Borcard, conseiller communal en charge du Domaine public, est actuellement arrêté pour quelques jours pour raisons médicales. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

M. Jean-Claude Votta, conseiller communal en charge des Affaires sociales, est arrêté pour raisons médicales. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

M. Eric Chassot, syndic, communique :

Hôtel du Lac

Comme nous nous y sommes engagés lors du dernier Conseil général, nous vous informons de la situation concernant le litige qui oppose la Commune avec la Société Hôtel du Lac et Restaurant du Débarcadère SA.

Consécutivement à l'arrêt rendu par le Tribunal fédéral le 12 décembre 2023 et dont la motivation a été notifiée le 25 janvier 2024, le Tribunal cantonal a donné un délai de 30 jours aux deux parties pour se déterminer sur la suite de la procédure par correspondance du 1^{er} février 2024.

Le Tribunal cantonal doit désormais uniquement trancher si, en application de l'art. 108 ch. 1 du Code des obligations, les circonstances de cette affaire permettraient de se passer d'une mise en demeure formelle avant la dénonciation du contrat de superficie, à savoir que la fixation d'un délai n'est pas nécessaire « lorsqu'il apparaît d'emblée, eu égard à l'attitude du superficiaire, que cette mesure serait sans effet ».

La Commune d'Estavayer, à travers l'étude d'avocats qui la représente, a déposé en date du 6 mars 2024 une détermination auprès Tribunal cantonal. En reprenant les arguments du Tribunal fédéral, il en ressort notamment les points suivants :

- La Commune n'a pas commis un abus de droit en exigeant l'obligation de maintenir le bâtiment dans un état impeccable alors que le site était voué à de futures importantes rénovations (cf. arrêt du TF du 12.12.23 consid. 5.1 pp. 9-10) ;
- Le Tribunal cantonal a relevé l'attitude minimaliste de la Société Hôtel du Lac et Restaurant du Débarcadère SA s'agissant de l'entretien (cf. arrêt du TF du 12.12.23 consid. 6.3.2.1 p. 15) ;
- L'hôtel est dans un état de « décrépitude avancé » (cf. arrêt du TF du 12.12.23 consid. 6.3.2.1 p. 15) ;
- Dès 2013 déjà, l'hôtel-restaurant souffrait indubitablement d'un manque d'entretien auquel il n'a jamais été remédié (cf. arrêt du TF du 12.12.23 consid. 6.3.2.1 p. 16) ;
- La Société Hôtel du Lac et Restaurant du Débarcadère SA a violé son obligation d'exploiter en raison d'une absence d'exploitation ou une exploitation incorrecte de l'hôtel-restaurant pendant presque 4 ans cumulés sur les dernières années pour des motifs qui lui sont imputables (cf. arrêt du TF du 12.12.23 consid. 7.1 p. 16).



DATE : 27 MARS 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

Par conséquent, la Commune d'Estavayer considère que le contrat de superficie a valablement été dénoncé.

De plus, en octobre 2023 et en mars 2024, la Police a dénoncé à la Préfecture de la Broye des problèmes de sécurité liés à l'état du bâtiment, en lien avec deux phénomènes :

- L'état général extérieur délabré de la construction et un manque d'entretien ;
- Des actes délictueux sur site.

La Société en gérance a été invitée sur site avec la Police cantonale. Elle a approuvé les demandes de la Police cantonale et s'est engagée à entreprendre certaines réparations rapidement, ce qu'elle a fait en érigeant un mur sur la terrasse du côté port.

Il est important de noter que la Société Hôtel du Lac et Restaurant du Débarcadère SA a demandé un délai supplémentaire pour répondre à la sollicitation du Tribunal cantonal et se déterminer suite à l'arrêt rendu par le Tribunal fédéral le 12 décembre 2023, et ce jusqu'au 19 avril 2024, soit 6 semaines supplémentaires au délai initialement imparti.

Dans ce contexte, complété par la création d'un site internet et la diffusion d'informations partielles et incomplètes à la population, le Conseil communal confirme que la relation de confiance avec la Société Hôtel du Lac et Restaurant du Débarcadère SA est sérieusement entamée et qu'il n'est pas possible de se projeter constructivement et sereinement dans ces conditions, ceci dans l'intérêt à terme de la Commune et de ses citoyens.

Les Autorités invitent également la population à compléter leurs connaissances du dossier, en consultant l'arrêt du Tribunal fédéral publié et disponible sur internet, pour une bonne compréhension de la situation.

M. Samuel Ménétreay, conseiller communal, communique :

Zone piétonne estivale 2024

Le Conseil communal a le plaisir de confirmer l'ouverture de la zone piétonne estivale du 29 mai 2024 (veille de la Fête Dieu) au 30 septembre 2024.

Cette zone piétonne prendra place à la Grand-Rue, du banc des Halles à l'impasse du Jardin du Cerf, y compris les places de parc situées à la Grand-Rue 5, 7 et 9.

Ceci permettra de limiter le trafic routier entre le croisement de la rue du Musée et l'impasse du Jardin du Cerf qui sera exclusivement réservée aux ayants droit, à savoir les habitants de l'impasse et les commerçants de la rue.

M. Eric Rey, vice-syndic, communique :

Premières informations sur l'exploitation du bus urbain

Le Conseil communal a le plaisir de vous donner les informations suivantes aux sujets des 3 premiers mois d'exploitation de la ligne urbaine 501 à Estavayer-le-Lac.

Entre le 10 décembre 2023 et le 29 février 2024, ce ne sont pas moins de 16'000 voyageurs qui ont emprunté le bus urbain. Ce démarrage, selon les renseignements pris auprès de CarPostal, est supérieur aux attentes du prestataire et meilleur que celui effectué dans des agglomérations de taille similaire. Le bus a pu atteindre un nombre de 57 passagers simultanés pour une capacité maximale de 70 places. La section du parcours la plus utilisée est celle qui mène de la Gare à Champ-de-Lune en passant par le Cycle d'orientation, et vice-versa. La ponctualité a été globalement respectée, à la satisfaction des usagers. Ce sont essentiellement les pendulaires qui se sont appropriés en priorité ce moyen de transport.



DATE : 27 MARS 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

S'agissant des points d'amélioration, et notamment des arrêts provisoires, il est clair que la situation au carrefour entre la route du Port, la route de la Thiolleyres – le désormais fameux arrêt en écluse de l'HIB – ne satisfait pas un certain nombre d'habitants. L'inconfort ressenti semble générer des comportements inverses au but recherché, à savoir la sécurité de tous via un ralentissement et une meilleure observation de la situation. La Commune recherche une solution différente pour amener de la sérénité, de la fluidité et une meilleure compréhension des priorités. Elle espère que la procédure permettra de réaliser la modification avant l'été.

D'autre part, la section du parcours allant du Port à la Gare est moins utilisée pour le moment. Le Conseil communal rappelle que dès le 29 avril, et jusqu'au 1^{er} novembre, le bus circulera également le week-end et jusqu'à la Plage communale une fois sur deux, ceci devrait améliorer la situation. La demande de gratuité pour les seniors est actuellement à l'étude, mais il faut bien réaliser qu'elle devrait être étendue à toute la Commune et qu'elle aurait un impact budgétaire.

Au niveau de la mise en œuvre, le Canton a soutenu en 2023 la procédure par une subvention liée à la nouvelle loi sur la mobilité et a assuré le Conseil communal, lors de la co-commande, du soutien maximal possible à la ligne pour 2024, soit une prise en charge de 57,5% des coûts. D'autres actions de promotion sont envisagées pour favoriser le changement d'habitudes de mobilité et encore améliorer le recours au bus urbain pour les déplacements en ville.

Le Conseil communal rappelle que la ligne 501 est en test pour une période de 3 ans, ce qui doit permettre une évolution culturelle des habitudes. Un nouveau point de situation sera donné au Conseil général après l'été.

M. Eric Rey, vice-syndic, communique :

Instruction préliminaire

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 150a) de la loi sur les communes, M. Eric Chassot, syndic de la Commune d'Estavayer, a demandé l'ouverture d'une instruction préliminaire sur le fonctionnement du Conseil communal au sens de l'article 73c) du règlement d'exécution de la loi sur les communes (RELCo).

Cette procédure a été confiée à une conseillère juridique experte dans les affaires communales.

L'objectif de l'instruction préliminaire est de dresser un état de la situation afin de tenter une conciliation entre les différentes parties intéressées. Si cette procédure n'aboutit pas et/ou si la situation est considérée sévère, une enquête administrative peut alors être ouverte.

Le point n'a pas été mis à l'ordre du jour car la Commune, respectivement le syndic, avait besoin d'un premier compte rendu de l'enquête afin de prendre la mesure de la situation de façon neutre pour pouvoir communiquer sur les fonctionnements, respectivement les dysfonctionnements du Conseil communal.

Les conseillers communaux ont été informés lors de la séance ordinaire du Conseil communal du 26 février 2024. Tous les membres du Conseil communal sont soumis au secret de fonction et ce point particulier a été traité et exprimé de manière confidentielle.

La procédure est en cours et aucune information complémentaire à cette communication ne sera partagée avant le rapport de l'enquêtrice.

Nous nous voyons obligés de communiquer sur cette procédure encore en cours, bien que le secret de fonction et le secret d'une procédure ouverte doivent s'appliquer. La publication dans la presse de ce jour est un indicateur irréfutable d'un problème.

Pour conclure, la procédure d'instruction préliminaire qui suit toujours son cours porte sur le fonctionnement du Conseil communal, entre autres sur la violation du secret de fonction et de la collégialité. La violation du secret d'instruction vient s'ajouter maintenant aux griefs de l'instruction.



DATE : 27 MARS 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Yves Blanc, conseiller communal, communique :

Conseil des seniors

Le Conseil communal vous informe qu'il a reçu, datée du 23 février 2024, la démission en bloc du Conseil des seniors. En effet, à la suite de l'absence annoncée des deux conseillers communaux responsables à la dernière rencontre prévue, les membres ont décidé de démissionner en bloc du Conseil des seniors. Une demande de rencontre avec l'Exécutif a ensuite été exprimée afin de partager leurs doléances de vive voix, ce qui a été fait le 7 mars 2024. Le Conseil communal aurait toutefois apprécié une inversion du calendrier, afin de pouvoir en premier lieu échanger avant d'agir.

Lors de cet échange constructif et convivial, les divers points de vue exprimés ont mis en évidence une incompréhension entre les attentes du Conseil des seniors et les prérogatives habituelles des commissions d'une Commune. En effet, les groupes de réflexions constitués par l'Exécutif ont la tâche d'étudier les sujets qui les touchent de près ou de loin, ainsi que ceux qui leur sont adressés spécifiquement. Leur prise de position est transmise au Conseil communal qui en tient compte dans ses réflexions et ses décisions.

Il semble que les membres du Conseil des seniors avaient, en s'engageant, une vision plus active des réalisations à entreprendre, sur les divers sujets discutés. Cette volonté d'agir est plus que louable, mais il appartient à l'Exécutif de décider de l'avancement. Ce point d'incompréhension conduit à la démission de membres engagés, dont les qualités sont indéniables, et le Conseil communal le regrette profondément. Il espère que l'énergie dont ils ont fait preuve sera encore longtemps profitable aux Staviacoises et Staviacois et les remercie de leur engagement.

Enfin, le Conseil communal a décidé de revoir de manière plus détaillée le cahier des charges du Conseil des seniors avant de confirmer les membres du nouveau Conseil des seniors. Il a d'ores et déjà été convenu qu'une rencontre annuelle, entre le futur Conseil des seniors et le Conseil communal sera planifiée.

M^{me} Carole Raetzo, conseillère communale, en sa qualité de suppléante de M. Joseph Borcard, communique :

Gestion des écopoints (déchets)

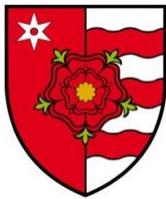
Pour faire suite à la communication n°66 du Conseil général du 20 décembre 2023, il paraît important de rappeler que la Commission des déchets a été informée de la décision du Conseil communal lors de la Commission du 21 novembre 2023.

Les membres de cette Commission ont pris acte des choix effectués qui, pour la plupart, étaient recommandés, et notamment le changement pour les déchets spéciaux, les collecteurs d'huile, les appareils ménagers, électroniques et électriques et les sources lumineuses dans les écopoints de Vernay et de Rueyres-les-Prés.

Concernant la ferraille et les inertes, la récupération de ces deux déchets implique des bennes adaptées avec des bacs de rétention et un couvert, afin de protéger d'éventuelles fuites ou de traces de déchets toxiques comme l'amiante. De plus, la reprise de ces déchets nécessite des équipements de reprises sécurisés, et les écopoints des villages ne sont pas adaptés pour cela. Ces éléments ont été partagés également avec la Commission des déchets.

Lors de la séance ordinaire du Conseil communal du 29 janvier 2024, le Conseil communal a confirmé sa décision sur les changements de collecte aux écopoints de Vernay et Rueyres-les-Prés.

M. Nicolas Giacomotti, président, rappelle que si une communication du Conseil communal suscite des questions ou des réactions, les membres du Conseil général pourront prendre la parole pendant les « divers ».



DATE : 27 MARS 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

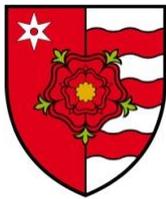
3. ELECTION DE LA PRESIDENTE OU DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL POUR 2024

Selon l'article 15 du règlement d'organisation du Conseil général, respectivement l'article 46 de la loi sur les communes et les articles 9 à 9g du règlement de la loi sur les communes, les élections du président et du vice-président se font au scrutin de liste. Concrètement, cela veut dire que seules les personnes dont la candidature est annoncée sont éligibles et le vote se fera par bulletin.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

M. Nicolas Giacomotti, président, fait part qu'il a reçu de la part du Groupe PS-Les Vert.e.s une candidature à la présidence en la personne de M^{me} Sophie Michel. Aucune autre proposition n'est faite. Il donne la parole à M^{me} Christine Duc, rapporteure du Groupe.

M^{me} Christine Duc, au nom du Groupe PS-Les Vert.e.s, présente M^{me} Michel en ces termes : « Le Groupe PS-Les Vert.e.s est fier de vous présenter ce soir Sophie Michel pour la présidence du Conseil général. Sophie est née le 5 décembre 1981 à l'hôpital d'Estavayer-le-Lac, Commune dans laquelle elle habita jusqu'à ses 8 ans. Elle vécut le reste de son enfance et son adolescence à Font. Son CO terminé, Sophie a fréquenté le collège Sainte-Croix à Fribourg où elle a obtenu son bac en langues modernes. Pour parfaire ses connaissances linguistiques après l'obtention de son bac, Sophie a séjourné 6 mois à San Diego. De retour en Suisse, Sophie entreprit des études en sciences économiques et sociales à l'Université de Fribourg durant lesquelles elle eut l'opportunité de faire une année Erasmus à Rome. Sa licence en sociologie, anthropologie et sciences des religions en poche, Sophie a travaillé quelques temps dans le milieu socio-éducatif. Finalement, elle entreprit un bachelor et un master dans l'espoir de faire le métier qu'elle aime : professeur. Profession qu'elle exerce depuis près de 15 ans au CO d'Estavayer où elle enseigne le français, l'anglais et l'italien. Sa plus grande fierté arriva il y a maintenant 5 ans avec la naissance de sa petite fille Lia. Sophie est une personne sociable qui aime les rencontres et les événements qui rassemblent les gens. Elle fait partie depuis 2 ans maintenant du jury des moustardiers qui élisent chaque année durant la Bénichon staviacoise les meilleures moutardes de Bénichon. Carnaval lui tient également très à cœur. Elle ne manquerait pour rien au monde cette manifestation durant laquelle elle se déguise avec beaucoup d'originalité avec ses amis « Les Loutres ». Depuis son séjour linguistique en Italie, Sophie est une fervente supportrice de l'AS Roma. Elle est incollable sur leurs tactiques de jeux et suit assidûment les résultats du championnat italien. Sophie est très attachée à sa famille. Ses parents l'ont rapidement impliquée dans la vie politique et associative de leur village et son goût pour le débat et l'investissement auprès de la collectivité publique lui viennent certainement des repas parfois enflammés autour de la table familiale. Sophie a une grande affection pour ses grands-parents. Son grand-papa est d'ailleurs avec nous ce soir et doit être très fier de voir l'engagement politique de sa petite fille. Sophie a quitté de nombreuses années la Broye mais, comme beaucoup d'autres, a fini par revenir dans cette belle région à laquelle elle est attachée. Et c'est donc tout naturellement qu'elle a choisi de s'investir pour sa Commune et est entrée au Conseil général au début de cette législature. Elle participe activement à la Commission des bâtiments et aux différents événements liés à la vie politique staviacoise. Son regard réfléchi sur les différents sujets de notre Commune est très enrichissant pour le Groupe PS-Les Vert.e.s. Notre Groupe relève son ouverture d'esprit, sa curiosité ainsi que son engagement pour le bien commun. Ces atouts feront de Sophie Michel une excellente présidente. Et ce sont pour ces raisons que le Groupe PS-Les Vert.e.s vous recommande de l'élire ce soir ».



DATE : 27 MARS 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Nicolas Giacomotti, président, remercie M^{me} Christine Duc pour cette présentation. Il prie les scrutateurs de procéder à la distribution des bulletins.

Le Conseil général procède au vote pour l'élection de M^{me} Sophie Michel qui s'articule comme suit :

Bulletins délivrés :	50
Bulletins rentrés :	50
Bulletin nul :	0
Bulletin blanc :	1
Bulletins valables :	49
Majorité absolue :	25
Voix obtenues :	49

Par conséquent, M^{me} Sophie Michel est élue par 49 voix à la présidence du Conseil général 2024. Applaudissements.

M. Nicolas Giacomotti, président, la félicite pour sa brillante élection et lui souhaite plein de succès et de plaisir dans le mandat que le Conseil général vient de lui confier ce soir. M. Gassmann lui avait offert un stylo pour pouvoir gribouiller une dernière spécialité sur le canevas du président avant la séance. Il en a encore eu besoin ce soir. Il lui a été très utile et c'est pourquoi il a décidé de reprendre l'idée de son prédécesseur et de lui offrir ce cadeau. Finalement, comme tous les prédécesseurs à ce poste, il se tient à disposition en cas de besoin et souhaite encore à M^{me} Michel plein de succès dans cette super aventure. Applaudissements.

M^{me} Sophie Michel, nouvelle présidente du Conseil général, prend la parole en ces termes : « Merci à vous pour la confiance que vous m'octroyez ce soir, sincèrement. Compliments à M. Nicolas Giacomotti pour son année de présidence qu'il a menée avec panache et au plus près de l'assiduité qui lui est propre. Merci à mes camarades de Groupe et de Parti, une reconnaissance particulière à Rose-Marie et à Christine, pour leurs explications et conseils précieux. La décision de s'investir pour la collectivité se prend souvent à deux, de façon à faire cohabiter vie de famille et engagement politique ; dès lors, merci à mon compagnon Stéphane qui me soutient sur cette voie. Merci à mes parents qui, lorsque nous étions jeunes avec mon frère et ma sœur, ont su éveiller notre intérêt pour la chose publique, tout en cultivant le respect des avis de chacun, même si parfois aux repas de famille on se serait cru en Italie. Puisqu'il est là ce soir, merci grand-papa de me raconter Estavayer à chaque fois que je te le demande. Chers collègues, vous et moi, sommes ici pour la même raison, chacun de nous a prêté serment pour le bien commun. Car ce que nous partageons ici c'est précisément l'intérêt pour cette chose publique, la Res Publica. Je suis fière et me réjouis d'assumer la présidence de cette assemblée pour l'année à venir. Je sais que les défis de notre vaste Commune sont nombreux, denses, et semblent même inextricables du point de vue de certains concitoyens. Pour éviter que les débats ne se sclérosent, que le fonctionnement entier de la Commune ne soit considéré que sous le prisme de décisions qui déplaisent, il nous faut plus que jamais mettre la priorité sur le dialogue et la communication. Non seulement au sein du Législatif et au sein de l'Exécutif mais également et surtout entre ces organes et les citoyens d'Estavayer. Les débats doivent avoir lieu, en prenant soin de choisir les mots que nous utilisons (et j'ajouterais dans le respect du secret de fonction, cela va de soi). Permettez-moi cette citation de Bernard Werber : « Entre ce que je pense, ce que je veux dire, ce que je crois dire, ce que je dis, ce que vous avez envie d'entendre, ce que vous entendez, ce que vous comprenez...il y a dix possibilités qu'on ait des difficultés à communiquer. Mais essayons quand même ». Alors moi qui n'aime rien tant que la



DATE : 27 MARS 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

pensée en train de se faire dans l'échange d'idées, je vous souhaite d'être inspirés par nos convictions, éclairés par la nuance et un esprit constructif. De la tour de la Molière, aux pilotis de nos rives, de l'église de Font au four de Bussy en passant par la collégiale St-Laurent et le Château de Chenaux, notre Commune a l'histoire de son côté et ses racines sont solides. Humblement, œuvrons à son équilibre et sa stabilité. Je forme le vœu, que chacune et chacun d'entre nous puisse remplir le mandat qui nous incombe sereinement et en bonne intelligence. Malgré les tumultes auxquels nous faisons face, nous croyons en notre Commune, nous l'aimons et affirmons : vive Estavayer ». Applaudissements nourris.

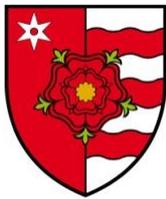
M^{me} Sophie Michel ajoute : « En tant que prof, je ne peux m'empêcher de vous donner un devoir, à réaliser dès ce soir, défaut professionnel, soit de mettre en pratique la consigne de dialoguer et échanger, autour d'un verre qui vous sera offert au Moulinet après notre séance. Merci ». Applaudissements.

4. ELECTION DE LA VICE-PRESIDENTE OU DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL POUR 2024

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

M. Nicolas Giacomotti, président, fait part qu'il a reçu de la part du Groupe Le Centre une candidature à la vice-présidence en la personne de M. Axel Catillaz. Aucune autre proposition n'est faite. Il donne la parole à **M^{me} Anne-Marie Bulliard**, rapporteure du Groupe.

M^{me} Anne-Marie Bulliard, au nom du Groupe Le Centre, présente M. Catillaz en ces termes : « Pour commencer, nous souhaitons adresser nos sincères félicitations à **M^{me} Michel** pour sa brillante élection en tant que présidente du Conseil général. Le Centre Estavayer a le privilège de vous proposer la candidature de M. Axel Catillaz, à la fonction de vice-président du Conseil général. Le 16 mars 1994 à Estavayer-le-Lac, Nathalie et Christian ont le bonheur d'accueillir Axel. Le prénom d'Axel trouve ses origines dans deux sources différentes. L'une vient du latin « auxilium » signifiant « celui qui aide ». L'autre est scandinave et signifie « père ou homme de paix ». De ces origines émergent deux concepts fondamentaux : aide et paix, des valeurs qui semblent bien caractériser Axel. Axel incarne une figure rassurante et il se montre attentif envers ses proches et ses concitoyens. Son engagement actif est un atout indéniable dans le paysage de la Commune d'Estavayer. En 2017, lors de la fusion de notre Commune, il intègre le Conseil général. Puis quelques années plus tard, sa petite sœur Oriane en fait de même. Dès le début de son parcours politique, Axel s'est engagé dans plusieurs commissions. Il met à profit son expertise pertinente au sein de la Commission financière alors que sa passion de longue date, l'aviation, l'a amené à siéger à la Commission de l'aérodrome. En 2019, il est élu comme vice-président et en 2020 il devient le premier citoyen de notre Commune. 2020, année COVID, son année de présidence a été largement impactée par cette dernière. Malgré les défis imposés par la situation, Axel a fait preuve de détermination et d'engagement constants. Fraîchement trentenaire, Axel incarne la jeunesse dynamique et moderne. Sa capacité d'analyse, son esprit réfléchi, sa personnalité affirmée et son parcours professionnel font de lui une personne apte à trouver des solutions aux défis qui se présentent. Pour toutes ces raisons, le Centre Estavayer est certain qu'Axel Catillaz sera un vice-président exemplaire et saura s'engager activement au côté de la présidente, **M^{me} Michel**, élue ce soir. Le Centre Estavayer vous invite à élire Axel Catillaz comme vice-président. Je vous remercie ».



DATE : 27 MARS 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Nicolas Giacomotti, président, remercie M^{me} Anne-Marie Bulliard pour cette présentation. Il prie les scrutateurs de procéder à la distribution des bulletins.

Le Conseil général procède au vote pour l'élection de M. Axel Catillaz qui s'articule comme suit :

Bulletins délivrés :	50
Bulletins rentrés :	50
Bulletin nul :	1
Bulletins blancs :	2
Bulletins valables :	47
Majorité absolue :	24
Voix obtenues :	47

Par conséquent, M. Axel Catillaz est élu par 47 voix à la vice-présidence du Conseil général 2024. Applaudissements.

M. Nicolas Giacomotti, président, le félicite pour sa brillante élection et lui souhaite plein succès pour son retour à ce poste. Félicitations. Applaudissements.

M. Axel Catillaz, nouveau vice-président du Conseil général, prend la parole en ces termes : « Permettez-moi de vous remercier chaleureusement pour la confiance témoignée et de profiter de l'occasion pour féliciter M^{me} Sophie Michel pour sa brillante élection à ce poste. Je me réjouis d'ores et déjà d'œuvrer en qualité de vice-président à vos côtés durant cette année et serai à disposition en cas de besoin. C'est un plaisir pour moi d'accéder une deuxième fois, dans un si court laps de temps, à cette fonction et je suis très honoré de la confiance témoignée et j'espère que tout se passera pour le mieux durant cette année de vice-présidence. Merci ». Applaudissements.

5. ELECTION DE DEUX MEMBRES A LA COMMISSION DE L'ENERGIE POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

A la suite de la démission du Conseil général de M^{me} Elodie Calais du Groupe Murist-Vuissens et de cette Commission de M^{me} Marie-Joëlle Pythoud-Siegrist du Groupe PS-Les Vert.e.s, deux membres doivent être élus à la Commission de l'énergie pour la période administrative.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

M. Nicolas Giacomotti, président, fait part qu'il a reçu la candidature de M. Adrien Barazzutti pour le Groupe Murist-Vuissens et celle de M^{me} Andréa Bersier pour le Groupe PS-Les Vert.e.s.

Aucune autre proposition n'est faite. Le nombre de candidats correspond au nombre de sièges. Le scrutin de liste n'étant pas demandé, il est procédé à une élection tacite.

M. Nicolas Giacomotti, président, proclame élus M^{me} Andréa Bersier et M. Adrien Barazzutti en qualité de membres à la Commission de l'énergie pour la période administrative. Félicitations. Applaudissements.



DATE : 27 MARS 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

6. ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLEANT AU BUREAU DU CONSEIL GENERAL POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

A la suite de la démission du Conseil général de M^{me} Elodie Calais du Groupe Murist-Vuissens, un membre doit être élu comme membre suppléant au Bureau du Conseil général pour la période administrative.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

M. Nicolas Giacomotti, président, fait part qu'il a reçu la candidature de M. Adrien Barazzutti du Groupe Murist-Vuissens.

Aucune autre proposition n'est faite. Le nombre de candidat correspond au nombre de siège. Le scrutin de liste n'étant pas demandé, il est procédé à une élection tacite.

M. Nicolas Giacomotti, président, proclame élu M. Adrien Barazzutti en qualité de membre suppléant au Bureau du Conseil général pour la période administrative. Félicitations. Applaudissements.

7. POSTULAT DEPOSE PAR LE GROUPE PS-LES VERT.E.S DEMANDANT UN RAPPORT DETAILLE SUR LA QUALITE DE L'EAU DE LA COMMUNE D'ESTAVAYER

M^{me} Marie-Joëlle Pythoud Siegrist, au nom du Groupe PS-Les Vert.e.s, souligne que le document concernant le rapport sur la potabilité des eaux est très complet. Son Groupe remercie le Conseil communal, le Service des eaux et toutes les personnes ayant participé à la réalisation de ce rapport. Les résultats des analyses, citées dans le rapport, étant issus du laboratoire du Service de la sécurité alimentaire du Canton de Fribourg, ils sont rassurés de constater que l'eau distribuée respecte les exigences de potabilité en vigueur pour les composés perfluorés, non seulement les normes actuellement en vigueur (OPBD) mais aussi les éventuelles modifications basées sur les exigences européennes. Décrits dans le document reçu, on rencontre par contre des dépassements des valeurs OPBD concernant les concentrations du métabolite de chlorothalonil R471811 (entre autres, Franex, Vuissens, et à la sortie d'usine). Malheureusement il s'agit d'une problématique récente et commune à beaucoup de communes. Il reste encore quelques points à préciser mais, dans son ensemble, le rapport leur convient. Le Groupe maintient malgré tout sa demande de postulat mais ne la soutiendra pas. Il souhaite ainsi laisser la possibilité à tout un chacun de s'exprimer à ce sujet. Voici les points pour lesquels ils attendent des précisions :

- A quelle fréquence sont faites les analyses du métabolite de chlorothalonil et de PFAS ? Il serait en effet judicieux de répéter ce type d'analyses 2-3 fois par année sur des périodes différentes.
- Pourrait-on mettre à jour les rapports d'analyses de l'eau potable et de ses micropolluants sur le site de la Commune ?
- Quels sont les moyens actuels utilisés pour lutter contre le métabolite de chlorothalonil ?
- Quels seront les moyens utilisés dans le futur ?
- Espérant une station « nouvelle génération » concernant l'installation de la future station d'eau potable, quels systèmes de contrôle et de traitement seront installés pour la filtration et l'analyse de tous ces micropolluants ?

Ils remercient pour la qualité de la réponse du Conseil communal.



DATE : 27 MARS 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

M^{me} Carole Raetzo, rapporteure du Conseil communal, souligne qu'à la suite du dépôt de ce postulat le 2 novembre 2023, le Service des eaux et du domaine public tient à rassurer l'assemblée sur la potabilité de l'eau communale dans le rapport qui a été envoyé aux membres du Conseil général le 18 mars 2024. La production et la distribution d'eau potable sont des domaines normés et encadrés par des procédures, réglementations et lois strictes assurant un très haut degré d'exigences afin de protéger la santé des consommateurs. Les équipes communales sont constituées de fontainiers professionnels diplômés et d'ingénieurs. Les organes de contrôle et de planification cantonaux sont le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) et le Service de l'environnement qui sont également composés de spécialistes confirmés. Les normes en matière de production d'eau potable sont de plus en plus exigeantes et la technologie s'adapte aux évolutions réglementaires. L'eau distribuée par la Commune correspond aux normes en vigueur, la Commune en tant que distributeur public d'eau potable applique les principes d'autocontrôle et effectue des analyses physicochimiques et microbiologiques de l'eau potable selon un programme de prélèvements annuels validé par le SAAV. Elle profite de cette prise de parole pour remercier son Service, le Secteur de l'eau potable, qui a fourni un travail conséquent pour répondre à ce postulat. Ce dernier aura vraiment le mérite d'avoir permis un état des lieux sur la question de la qualité de l'eau sur le domaine communal. Elle répond ensuite comme suit aux questions posées par M^{me} Marie-Joëlle Pythoud Siegrist :

- A quelle fréquence sont faites les analyses du métabolite de chlorothalonil et de PFAS ?

Pour les PFAS, le Service n'a jamais fait ce type de mesures dans le réseau car il n'est pas demandé. Les valeurs que le Service a relevées ont été faites par le SAAV qui réalise des campagnes de mesures afin d'établir une cartographie des concentrations pour ces éléments en attente et en vue d'une nouvelle norme plus sévère. Pour le chlorothalonil, les dernières analyses effectuées pour ce paramètre dans le réseau sont récentes, un prélèvement du 7 mars 2024 a eu lieu. C'est un laboratoire suisse qui effectue ce genre d'analyses qui s'appelle Envilab qui est installé à Zofingen en Argovie ; c'est un laboratoire accrédité pour cela. Il réceptionne et analyse ces échantillons toutes les 2 semaines. Il faut savoir que le SAAV n'accepte pas des mesures autres que les autocontrôles. Ces analyses permettent de suivre l'évolution du métabolite de chlorothalonil R471811 suite au dernier changement du charbon actif du filtre E22 de la STAP. Les mesures sont effectuées sur l'eau brute, sur l'entrée générale et également à la sortie pour avoir des doses et des comparatifs qui tiennent la route. Donc, le Secteur des eaux a profité de faire ces mesures à divers points du réseau en même temps qu'un des contrôles. Pour information, même si certains paramètres ne sont pas demandés légalement, le Service des eaux prévoit de faire des campagnes de mesures annuelles pour le suivi de ces éléments.

- Pourrait-on mettre à jour les rapports d'analyses de l'eau potable et de ses micropolluants sur le site de la Commune ?

La nouvelle version de l'OPBD est entrée en vigueur le 1^{er} février 2024. Cette ordonnance du DFI (Département fédéral de l'intérieur en charge entre autres de la santé) sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douches accessibles au public a émis de nouvelles règles et des adaptations dans le domaine de l'eau potable. Au niveau des valeurs minimales, il faut savoir que des adaptations au droit européen sont certes déjà évaluées, mais les données disponibles dans l'UE et en Suisse ne sont pas claires, et les délais fixés pour une mise en œuvre de nouvelles exigences sont très longs. C'est pourquoi on ne les diffuse pas sur le site internet communal car beaucoup de questions sont encore non réglées légalement.



DATE : 27 MARS 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

- Quels sont les moyens actuels utilisés pour lutter contre le métabolite de chlorothalonil ?
Les moyens se limitent à tester différentes qualités de charbon actif. Tous les résultats de cette campagne sont recensés par le Service des eaux qui travaille très étroitement avec le bureau d'ingénieurs RWB (grand spécialiste dans le domaine). Le moyen actuel se résume à suivre ces valeurs et les moyens attendus sont une nouvelle chaîne de traitement et une nouvelle station de pompage.

- Quels seront les moyens utilisés dans le futur ?

Le 11 mars dernier, le Secteur des eaux et elle-même ont eu une séance de présentation à la STAP. Un bureau spécialisé, bureau d'ingénieurs RWB, mandaté pour une pré-étude, a présenté des solutions de rénovation de la STAP. Résultat : cette rénovation intègre des innovations importantes, dont une nouvelle chaîne de traitement et de nouveaux procédés. Elle ne va pas entrer dans la technique mais il y a de nouveaux procédés aujourd'hui très innovants qui permettront de traiter les micropolluants. Aujourd'hui, la STAP utilise du charbon actif en grains. Les nouvelles innovations proposent un nouveau type de charbon en sable, qui permet de piéger les micropolluants. Donc, on prévoit que la future station de pompage puisse régler ces éléments-là. Ce procédé est en place à Champ-Bougin du côté de Neuchâtel, qui eux aussi ont rénové leur STAP, aussi avec le bureau RWB, avec qui Estavayer compte travailler.

- Espérant une station « nouvelle génération » concernant l'installation de la future station d'eau potable, quels systèmes de contrôle et de traitement seront installés pour la filtration et l'analyse de tous ces micropolluants ?

Pour le système de contrôle, considérant que cette nouvelle station verra le jour, on l'espère, entre 2028- 2030, elle ne peut pas donner de chiffres vraiment exacts, on ne peut pas projeter à ce jour quelles seront les prochaines directives imposées par le SAAV en termes d'analyses. Le SAAV est aussi soumis au droit supérieur de la Confédération et on pense que la législation va encore évoluer ces prochaines années. Donc, pour le moment, on n'a pas vraiment de directives claires au niveau de cette législation. Pour le système de traitement en projet, cela ne sert à rien qu'elle s'étende aujourd'hui sur la chaîne de traitement et tous les détails techniques. Par contre, au vu du nouveau projet de cette station de pompage, le Conseil communal va certainement présenter ce dossier au Conseil général plus en détail, elle l'espère le plus tôt possible, et à ce moment-là les membres pourront comprendre tous les échelons qui seront nécessaires pour qu'on puisse à la sortie ne plus avoir de résidus pollués.

Au vu du préavis et du rapport final, **M^{me} Carole Raetzo**, rapporteure du Conseil communal, propose au Conseil général de refuser ce postulat.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, le postulat déposé par le Groupe PS-Les Vert.e.s demandant un rapport détaillé sur la qualité de l'eau de la Commune d'Estavayer est refusé à l'unanimité.

8. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 133'000.00 HT POUR LA MISE À JOUR DU SYSTEME INFORMATIQUE DE SUPERVISION DE L'USINE ET DU RESEAU D'EAU POTABLE - MESSAGE N° 65

M. Francis Duruz, rapporteur de la Commission financière, informe que celle-ci s'est réunie le 12 mars 2024. Aucune question n'est ressortie concernant ce message. Il a été accepté à l'unanimité et la Commission financière propose au Conseil général de l'accepter.



DATE : 27 MARS 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

M^{me} Carole Raetzo, rapporteure du Conseil communal, remercie la Commission financière pour son préavis positif et invite le Conseil général à accepter ce message.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

M. Yvan Baechler, conseiller général, relève que, lors de la séance de préparation, il a posé la question au président de la Commission financière, à savoir si des offres comparatives avaient été demandées, ceci dans le but de sélectionner la meilleure offre d'un point de vue qualitatif et financier. Il a été très surpris de la réponse de type « heu, non ». Ceci l'interpelle une fois de plus et démontre que la prise de conscience des problèmes financiers de la Commune ne semble pas encore avoir fait son chemin. On prend ce que le chef de Service donne, point. Pas de comparaison de prix, pas d'analyse des véritables besoins, pas de rechercher à économiser. On fait parce qu'on a toujours fait comme cela. Dans le cadre de ce message comme dans d'autres cas principalement dans le domaine informatique, il en convient, on suit de manière résignée, c'est la machine qui décide, elle veut une mise à jour, on la fait, sans réfléchir, machinalement. Le contribuable payera. Est-ce vraiment nécessaire, vital ? La question ne se pose même pas. On fait parce qu'on n'a pas le choix. On est un peu otage de tout cela. Il rappelle une fois de plus à la responsabilité de tous de trouver des solutions afin de redresser les finances communales. On ne peut pas continuer à dépenser sans réflexion en disant simplement « bof on augmentera et de toutes façons on n'a pas le choix, le contribuable payera ». Oui on a le choix de conduire des projets de manière serrée et de manière sérieuse. Il pense qu'il faut fixer maintenant une feuille de route, prendre le taureau par les cornes et se poser les questions qui permettront d'économiser l'argent du citoyen. Chaque citoyen le fait dans sa vie de tous les jours en adaptant ses dépenses à ses moyens. Donc en plus de la demande réitérée au Conseil communal de regarder pour des économies, par cohérence, il incite ses collègues du Conseil général, à refuser ce message.

M. François Singy, conseiller général, a bien pris connaissance de ce message pour lequel il a des questions concernant l'introduction. Il voit qu'une répartition financière est prévue avec le GRAC, partenaire pour toutes ces installations, à raison de 30% pour le GRAC et 70% pour la Commune. Il demande si cette participation du GRAC est encore en discussion ou est-ce que cela sera encore à négocier avec celui-ci ? D'autre part, dans le crédit proposé, la part du GRAC est incluse alors que si on lit la partie « financement », la totalité de l'amortissement est prise en charge par la Commune à raison de CHF 33'250.00. Ne serait-il pas judicieux de répartir cet amortissement de la même manière que l'investissement, ce qui réduirait la participation communale de CHF 9'975.00 ? Il demande s'il peut avoir une réponse à ce sujet ou si cela peut être amené en discussion avec le GRAC ce qui engendrerait une économie pour la Commune.

M^{me} Carole Raetzo, rapporteure du Conseil communal, relève qu'effectivement la Commune s'est adressée uniquement à la Société Rittmeyer parce que le système d'automatisation de l'usine de pompage a été fait et est régulièrement mis à jour par cette Société, ce depuis sa construction en 1991. A l'époque, cette Société a été choisie conformément à la procédure des marchés publics. Il y a deux grands automaticiens dans la région, soit Piller qui est installée à la STEP de l'ERES et Rittmeyer à la STAP. Donc, du point de vue des marchés publics, on fait travailler tout le monde. Dans le cas présent, il a été strictement déconseillé par les spécialistes communaux, soit le chef de Secteur de l'eau potable qui a



DATE : 27 MARS 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

plus de 20 ans d'expérience et le chef de Service, M. Andrieu, ingénieur, de mettre en concurrence ce système pour cette mise à jour. Mettre en concurrence signifierait payer un ingénieur pour faire un appel d'offres ou rédiger un cahier des charges, donc des coûts supplémentaires importants. Alors est-ce qu'on est lié à cette maison ? Oui. Est-ce qu'on a confiance en elle ? Oui, énormément, c'est une maison extrêmement sérieuse, respectée de la place. Sortir de cela n'aurait pas de sens et cela coûterait bien plus cher, une fortune même. Pour terminer, elle rappelle que ce message concerne une mise à jour du système de supervision et dans ce cas-là on est totalement marié avec Rittmeyer qui reprend la partie existante en l'adaptant aux nouvelles normes du jour. Ce travail ne peut pas être donné à une autre entreprise car celle-ci devrait remplacer la totalité des équipements, 20 automates, des softwares et la supervision. Ce serait un travail énorme et bien plus coûteux : elle a presque envie de parler d'un million en tous cas. C'est à peu près comme si on voulait faire une mise à jour de son système GPS BMW en demandant une offre auprès de l'usine Citroën, cela ne fonctionne pas. En conclusion, elle invite le Conseil général à accepter ce message. A M. Singy, elle relève que la mise à jour de la supervision fournie par Rittmeyer est totalement liée au système du GRAC, même serveur, même supervision. Cette grosse amélioration a été demandée suite à un rapport sur la cybercriminalité ; elle a été expliquée et discutée plusieurs fois dans le Comité du GRAC en 2023, son collègue membre du Comité le confirme. La répartition des frais a été établie par le spécialiste du projet selon le nombre d'informations informatiques à traiter de chaque côté Estavayer/GRAC. Les montants proposés ont été validés dans le budget 2023 du GRAC, également dans le budget 2024 pour son report demandé par le fournisseur. Une confirmation orale est bien parvenue du président du GRAC, M. Yannick Bersier et également écrite. Cela fait un moment que ce dossier est traité. Elle invite dès lors le Conseil général à accepter ce crédit. Elle rappelle que la Commune fait la banque.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, complète cette intervention en relevant qu'effectivement dans la partie « financement », il aurait peut-être fallu faire figurer la participation à l'amortissement en francs, env. CHF 10'000.00. MCH2 oblige à comptabiliser l'investissement brut à l'actif du bilan et la participation ou la subvention au passif du bilan. Les deux sont amortis dans le même temps de manière symétrique, donc l'amortissement de la participation neutralise une partie de l'effet de l'amortissement de l'investissement.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 133'000.00 HT pour la mise à jour du système informatique de supervision de l'usine et du réseau d'eau potable est accepté par 49 oui et 1 abstention.

9. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 108'000.00 HT POUR L'INSTALLATION D'UN POMPAGE POUR LES EAUX USEES ET D'UNE TRANCHEE DRAINANTE POUR LES EAUX CLAIRES A LA RUE SOUS LE CHATEAU 39 A ESTAVAYER-LE-LAC - MESSAGE N° 66

M^{me} Anne-Marie Bulliard se récusé. 49 conseillers généraux sont dès lors présents, aussi la majorité se situe à 25.

M. Cyrille Gassmann, rapporteur de la Commission financière, informe que cette dernière a étudié attentivement ce message. Après discussion, elle recommande, à l'unanimité, d'accepter ce crédit.

M^{me} Carole Raetzo, rapporteure du Conseil communal, remercie la Commission financière pour sa prise de position et invite le Conseil général à accepter ce crédit.



DATE : 27 MARS 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 108'000.00 HT pour l'installation d'un pompage pour les eaux usées et d'une tranchée drainante pour les eaux claires à la rue Sous le Château 39 à Estavayer-le-Lac est accepté à l'unanimité.

M^{me} Anne-Marie Bulliard revient dans la salle. Le résultat du vote lui est communiqué. 50 conseillers généraux sont dès lors présents, aussi la majorité se situe à 26 voix.

10. ADOPTION DU REGLEMENT RELATIF AUX HEURES D'OUVERTURE DES COMMERCES - MESSAGE N° 67

M^{me} **Anne Meyer Loetscher**, rapporteure de la Commission chargée de l'étude du règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces, relève que le Conseil général a donné la mission à des membres du Conseil général, organisés en Commission ad hoc, d'évaluer les heures d'ouverture des commerces. La thématique des heures d'ouverture des commerces est un sujet émotionnel et clivant. Il y a ceux qui sont pour ouvrir un maximum et ceux, au contraire, qui veulent restreindre à tout prix. Les raisons de ces conditions sont multiples, variées et personnelles. Les membres de la Commission ont fait le travail d'aller au-delà de leurs propres aspirations pour comprendre le désir de la population que le Conseil général représente. La Commission a voulu travailler sans a priori sur les résultats des éventuelles modifications à apporter au règlement avant même de commencer les travaux et sur une base la plus solide possible. Elle s'est donc appuyée sur les faits les plus mesurables possibles par trois questionnaires dont les réponses sont visibles intégralement sur le site de la Commune. D'autre part, ses membres se sont documentés en lisant les écrits sur un sujet qui préoccupe la Commune depuis de nombreuses années et finalement une rencontre avec les commerçants a eu lieu et les autres acteurs concernés. Les objectifs de la Commission furent élaborés et validés lors de premières séances à savoir : dynamiser le centre-ville, offrir des conditions-cadres favorables à une activité commerciale à Estavayer, répondre aux besoins des habitantes et des habitants, être en adéquation avec le statut de site touristique d'Estavayer, répondre aux besoins des travailleurs. Ces objectifs ont été ensuite confrontés aux résultats des enquêtes afin de dégager une réponse pour chacune d'elles, les commentaires se trouvent également dans le rapport. Finalement et après 11 séances, la Commission a pesé les intérêts des uns et des autres et propose de nouveaux horaires qui ont pris en compte, d'une part, la préoccupation des commerçants du centre-ville d'avoir une forme de protection durant les fêtes de Pâques et la fête des mères et, d'autre part, l'opportunité que la Commune puisse profiter de la saison touristique pour faire davantage de chiffre d'affaires. Pour rappel, le cadre légal cantonal et communal offre des possibilités mais n'a pas un effet obligatoire pour les commerçants. Il donne la ligne supérieure mais n'empêche pas de fermer son commerce dans le cadre des horaires élargis. Le préavis favorable des modifications demandées par la Commission a été reçu de la part du Service cantonal de la police du commerce le 27 novembre 2023. Le Canton a aussi demandé un toilettage dont les modifications seront du ressort du Conseil communal. Le présent rapport a été reporté déjà deux fois à l'ordre du jour, en décembre en raison d'une séance trop chargée et au début de l'année puisqu'il y a eu l'annulation d'une séance. Il est donc urgent maintenant de se prononcer afin que ces modifications, si elles sont acceptées, puissent entrer en vigueur cet été 2024 déjà. La Commission propose de modifier le règlement relatif aux heures



DATE : 27 MARS 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

d'ouverture des commerces comme suit : les articles 1, 2, 3, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 n'ont fait l'objet d'aucune modification car ils n'ont pas été sujets à discussions au sein du Conseil général. Ils n'avaient d'ailleurs pas été abordés à la révision qui avait eu lieu il y a 4 ans. Les articles 6 et 7 ont fait l'objet de discussions de la part des membres de la Commission. Les modifications de l'article 6 et de l'article 7, telles que présentées, ont été approuvées individuellement et par un vote à l'unanimité des membres de la Commission. L'article 6 : « durant la saison touristique, soit du 15 mai au 15 octobre, les commerces peuvent être ouverts de 6h à 20h du lundi au samedi ». La modification de cet article est que l'on passe du 15 mai soit après la fête des mères jusqu'au 15 octobre, soit avant les vacances d'octobre. Avant c'était du 1^{er} juin au 31 août. C'est la seule modification pour cet article. L'article 7 : « le dimanche et les jours fériés, les commerces ne bénéficiant pas de l'ouverture prévue à l'article 5 - soit ceux qui bénéficient d'une exception - peuvent être ouverts de 6h à 13h durant la saison touristique ». Avant c'était jusqu'à midi, c'est une demande qui a été faite lors de la séance qui a eu lieu avec les commerçants et aucune opposition de leur part n'est intervenue par la suite. M^{me} Meyer Loetscher remercie l'ensemble des membres de la Commission, M^{mes} et MM. Jean-Marc Berset, Gilles Borgognon, Jérôme Carrard, Gilles Pillonel, Jean-Michel Tardy, Muriel Terrapon Lopez pour l'excellente collaboration, le sérieux des débats, la compréhension de la responsabilité incombant à cette Commission et la bonne ambiance. Elle associe également M. Samuel Ménétreay, conseiller communal, M^{me} Yaëlle Heubi, puis M^{me} Marine Rafini, déléguées au commerce local, ainsi que toutes les actrices et les acteurs qui ont participé à cette étude tout au long du processus. Elle tient néanmoins à soulever que le Conseil général est mal outillé pour mener à bien des études lui-même. En quelque sorte, il n'a aucune ressource. Cet aspect sera dès lors à prévoir pour la prochaine législature. Avec ces commentaires, au nom de la Commission, elle propose au Conseil général d'accepter les modifications du règlement des horaires des commerces telles que proposées par la Commission qui les a votées à l'unanimité. Elle reste à disposition pour d'éventuelles questions.

M. Samuel Ménétreay, rapporteur du Conseil communal, tient à remercier les membres de la Commission pour l'intense travail fourni, beaucoup de séances ont été nécessaires. Le travail a été très fouillé et il tient vraiment à les féliciter pour ceci. Quant au message, le Conseil communal se rallie à la proposition de la Commission et propose au Conseil général d'accepter les modifications telles que mentionnées dans le message.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

M. Cyrille Gassmann, conseiller général, tient, tout d'abord, à remercier l'énorme travail de la Commission ad hoc pour avoir réuni le maximum d'avis afin de proposer les modifications du règlement présenté aujourd'hui. Toutefois, il ne comprend pas cette volonté d'élargir la période touristique car, à sa connaissance, hormis les grandes surfaces, aucune enseigne ouvre le dimanche pendant la période touristique actuelle. Il rappelle que les commerces suivants peuvent de toutes manières ouvrir le dimanche et ceci toute l'année :

- les commerces spécialisés dans l'alimentation ;
- les épiceries et les commerces liés aux stations d'essence ;
- les kiosques et les commerces de tabac et de journaux ;
- les commerces de fleurs ;
- les expositions d'objets d'art ;
- les stations de lavage de véhicules et les stations d'essence.



DATE : 27 MARS 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

Donc en élargissant cette période estivale, on répond essentiellement à l'envie d'augmentation des chiffres d'affaires des grands commerçants. Il est d'avis que le travail le dimanche doit être réduit au strict minimum. Il entend bien que les grandes surfaces trouvent facilement du personnel pour travailler le dimanche. Mais pour qu'un magasin puisse ouvrir ce n'est pas seulement le personnel d'exploitation du magasin qui est contraint de travailler mais de nombreuses autres personnes comme des logisticiens, des chauffeurs de camions, des informaticiens, des agents de maintenance et il en passe. On va forcer de nombreuses personnes à travailler le dimanche avec les nuisances qui en découlent alors que ça ne répond pas à une demande des petits commerçants de la ville. Il en prend pour preuve que ça ne ressort pas du sondage effectué auprès de ces derniers. Par ailleurs, on pourrait interpréter la faible participation au sondage des commerçants - seulement 17 réponses sur 52 consultés - que le règlement actuel répond déjà à leurs attentes. Pour cette raison, il propose d'amender l'article 6 du règlement présenté aujourd'hui afin que la période touristique soit restreinte du 1^{er} juin au 31 août ce qui correspond au règlement actuellement en vigueur.

M. Axel Catillaz, au nom du Groupe Le Centre, tient à remercier la Commission pour le travail réalisé et à relever l'excellente qualité du rapport transmis par cette dernière. Le travail approfondi de la Commission a permis de mieux comprendre les habitudes de consommation des citoyens grâce à la pesée des intérêts effectuée par la Commission. Les modifications du règlement proposées répondent aux besoins des consommateurs tout en tenant compte des attentes des petits commerçants. Par conséquent, le Groupe Le Centre recommande au Conseil général d'adopter les propositions de modifications telles que proposées par la Commission.

M. Steve Pillonel, conseiller général, remercie la Commission pour l'énorme travail effectué et la précision des données transmises ; il a été bluffé par le rapport remis. Que le Conseil général accepte ou pas ce soir les modifications, avec ou sans amendement, pour lui chacun aura son avis et il ne se prononcera pas là-dessus. Il tient à faire une intervention au sujet de la communication du Conseil communal de tout à l'heure relative aux dates de la zone piétonne. Il souhaite inviter le Conseil communal à réfléchir à ces dates et à les faire coïncider avec celles du règlement. Ceci permettra une meilleure lisibilité pour le public et améliorera de fait, sans aucun effort, la qualité de la communication de la Commune, qualité que l'on a déjà trop souvent dû déplorer.

M^{me} Anne Meyer Loetscher, rapporteure de la Commission, comprend les remarques de M. Gassmann. La Commission a vraiment fait cette réflexion, elle a avancé, mûri en se fondant vraiment sur ce qui est ressorti des sondages. Elle ne peut pas lui donner raison de dire que la population ne souhaite pas avoir l'élargissement de l'ouverture des commerces notamment durant la période touristique soit du 15 mai au 15 octobre. Il y a des faits, des réponses qui sont très claires. On sait qu'il y a des gens qui n'ont pas envie de ce système-là, c'est très clivant, c'est pour cela que la Commission a vraiment voulu se baser sur les besoins et les questionnaires le reflètent. Chacun a le droit de dire non mais on ne peut pas dire que la population ne le souhaite pas, en majorité elle le souhaite.



DATE : 27 MARS 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Samuel Ménétreay, rapporteur du Conseil communal, relève que, vu le travail réalisé, finalement le consensus qui s'est établi à l'unanimité à la fin des démarches de la Commission a convaincu le Conseil communal. Il a participé, de manière consultative, à l'une ou l'autre des rencontres ; ils se sont bien rendu compte que les gens ont dû discuter, que les fronts se sont assouplis, et que finalement une solution coordonnée a pu être faite, cette politique du consensus lui semble évidente et on ne peut que la soutenir. Il remercie M. Pillonel sur sa remarque concernant la zone piétonne. Pour souvenir, en 2022, on avait fait une ouverture plus grande qu'en 2023 et, suite à des discussions régulières avec les commerçants, le Conseil communal essaie d'analyser la manière de rendre la rue piétonne, à l'ouvrir à l'ensemble des mobilités, etc. Finalement cette politique de l'écoute et des petits pas a fait prendre la décision au Conseil communal de revenir au 30 août en 2023 et repasser au 30 septembre cette année. Le Conseil communal essaie d'étendre gentiment et d'amener du plaisir à fréquenter cette rue piétonne sans non plus brusquer les choses car finalement cela ne sert à rien de crispier des gens qui ont besoin d'évoluer gentiment. Telle est la tactique suivie mais il prend acte de la remarque pertinente de M. Pillonel et le Conseil communal va en discuter.

M. Cyrille Gassmann, conseiller général, ne remet pas en doute le sondage. Effectivement il n'a pas parlé de la population qui souhaiterait une augmentation des horaires. Il a relevé le fait que les petits commerçants n'utilisent actuellement pas la possibilité qui leur est déjà offerte. A sa connaissance, aucun commerce, non concerné par l'exception de l'article 5, ouvre actuellement le dimanche pendant les 2 mois où ils ont déjà cette possibilité. A **M. Giacomotti**, président, **M. Gassmann** confirme le dépôt de son amendement.

M. Nicolas Giacomotti, président, informe que les votes auront lieu de la manière suivante. Le Conseil général va d'abord voter la proposition du Conseil communal et de la Commission ad hoc ; si elle est acceptée, le vote s'arrêtera là. Le cas échéant, un vote aura lieu sur l'amendement déposé. Et en cas de refus également, le règlement actuel restera en vigueur.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, le règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces est accepté par 39 oui et 11 non.

11. DIVERS

M. Nicolas Giacomotti, président, donne la parole au Conseil communal pour des interventions, informations ou annonces.

M^{me} Carole Raetzo, conseillère communale, communique les informations suivantes :

- Valtraloc Font :

Le permis de construire Valtraloc Font a été délivré le 18 janvier 2024. A la demande de la Police cantonale, une séance a eu lieu le 24 janvier 2024 entre le bureau CFA (bureau d'ingénieurs mandaté par la Commune), la Police cantonale, le SPC, les TPF et la Commune (chef du Secteur des infrastructures routières) pour coordonner les travaux à venir. En effet, l'OFROU prévoit entre 2024 et 2025 (c'est en cours de planification du côté de l'OFROU) des travaux de réfection sur son réseau autoroutier notamment sur les jonctions entrée/sortie à Estavayer. La traversée de Font est une route cantonale mais aussi une route de délestage. L'établissement des itinéraires de déviation sur Font est actuellement entre les mains du Canton. Du côté de l'OFROU (Office fédéral des routes), la planification des travaux sur l'autoroute est en cours. Le calendrier des travaux parviendra ces prochaines semaines, elle l'espère, de manière à ce qu'on puisse planifier la suite pour ce dossier.



DATE : 27 MARS 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

- Chemin des Lacustres entre Estavayer-le-Lac et Font :

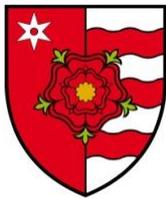
En complément à la question du conseiller général, M. Romain Lambert, lors du dernier Conseil général du 20 décembre concernant le chemin des Lacustres entre Estavayer et Font, elle relève que ce dernier a relevé à juste titre la forte dégradation de ce chemin. En effet, cette route se dégrade fortement d'année en année et fait l'objet de réfections régulières (rebouchages des nids-de-poule) par le Secteur de la voirie. Le chemin des Lacustres fait partie du domaine parcellaire du Canton (Service des forêts). Pour cibler les différents besoins communaux, les services communaux : le Secteur des routes, celui du territoire, réfléchissent à des solutions en tenant compte de la vocation de ce chemin : ses accès aux chalets, sa fréquentation par les vélos et celle également liée aux déplacements quotidiens des collaborateurs de la STEP et de la STAP. Il s'agira donc d'exploiter toutes ces synergies. Cette pré-étude finalisée sera soumise à la Commission de mobilité (Commission qui est composée de quatre conseillers communaux, du chef de Service du territoire, du chef de Secteur des routes et d'un représentant de la Police communale). Au final, c'est le Conseil communal qui validera la vision pour ensuite constituer un dossier qui sera soumis au Canton.

- Pré-étude pour la construction de la nouvelle STAP :

Le 11 mars dernier, le Secteur des eaux et elle-même ont eu une séance de présentation à la STAP. Un bureau spécialisé, bureau d'ingénieurs RWB, mandaté pour une pré-étude, a présenté des solutions de rénovation de la STAP. Résultat : cette rénovation intègre des innovations importantes, dont une nouvelle chaîne de traitement et de nouveaux procédés (ultrafiltration plus fine + qualité de charbon) capables de traiter les micropolluants. Le projet permet d'utiliser l'espace à l'intérieur des murs existants de la station actuelle, ce qui, point important, ne nécessitera pas le démantèlement de celle-ci. Les objectifs du PGEE seraient atteints avec le doublement de la capacité de production passant de 600m³/h à 1'200m³/h. Autre point important aussi et imposé par la loi, c'est la redondance. La redondance de l'usine sera assurée, par un dédoublement des lignes de traitement de l'eau brute. La gestion et toutes les infrastructures nécessaires au fonctionnement de ces deux lignes devront également être redondantes, rendant ainsi l'exploitation équivalente à deux usines distinctes. Cela veut dire qu'au niveau de la chaîne de production on assure la livraison d'eau potable en cas de dysfonctionnement sur une des chaînes. Également, pendant la phase des travaux, tout un système provisoire à l'extérieur sera installé. Cette manière de faire a déjà été utilisée à Champ-Bougin du côté de Neuchâtel, qui eux aussi ont rénové leur STAP. Les phases suivantes seront celles d'abord d'une présentation plus détaillée au Conseil communal, puis de revoir le cahier des charges pour la construction de cette usine, ensuite de réactiver la Commission de bâtisse et reprendre le travail avec le BAMO (bureau du maître d'ouvrage). Il s'agira également d'organiser en temps voulu une séance d'informations à laquelle le Conseil général sera convié, elle espère, dans les meilleurs délais.

- Aquavia :

Le projet Aquavia était un projet qui regroupait trois acteurs : Groupe E, Arrobroye et la Commune. Pourquoi elle parle à l'imparfait ? C'est parce qu'aujourd'hui, le projet se réorganise. Le Groupe E Celsius, qui était partie prenante d'Aquavia, planifie son chauffage à distance non plus avec l'eau du lac, mais avec l'industrie. La source d'énergie qui alimentera le réseau de chauffage à distance ne sera plus tirée de l'eau du lac mais principalement de la valorisation des rejets de chaleur résiduaire de l'usine d'Elsa Group. Une chance pour la région, l'énergie issue de l'industrie constituera une ressource plus adaptée et permettra au chauffage à distance d'être encore plus efficace. En effet, des opportunités se dessinent pour Groupe E qui souhaite valoriser les rejets de chaleur résiduaire d'ELSA Group. Le contexte du projet initial s'est modifié, les besoins pour Groupe E de produire du froid à distance et du chaud avec l'eau du lac n'est plus d'actualité. Aussi, la zone industrielle « Plein Sud » en construction va développer ses



DATE : 27 MARS 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

propres solutions de production de chaleur. Le nom Aquavia fera partie du passé puisqu'on passe à deux acteurs : la Commune d'Estavayer et Arrobroye. Pour conclure, le partenariat Commune- Arrobroye se poursuit - dans un autre contexte - mais ça ne remet pas en question la volonté d'aller de l'avant avec la planification du système d'irrigation. Au contraire, ce partenariat à deux (soutenu par les deux Cantons Vaud-Fribourg c'est important de le dire) risque d'aller plus vite puisqu'il se décomplexifie avec le virage que prend Groupe E dans sa stratégie du chauffage à distance.

Avant de passer aux divers du Conseil général, **M. Nicolas Giacomotti**, président, informe qu'il a organisé une séance exceptionnelle aujourd'hui à la suite de l'information reçue du Conseil communal hier. Le Conseil communal a transmis hier soir une information qu'il a pris l'initiative d'ouvrir une instruction préliminaire mandatée auprès d'une personne externe. Les chefs de groupes ou leur remplaçant, la vice-présidente et lui-même ont rencontré le Conseil communal avant la séance de ce soir. Ils se réjouissent de pouvoir bientôt prendre connaissance du rapport qui en résultera. La démarche de cette instruction préliminaire est positive pour le fonctionnement de la Commune. Ils sont convaincus que l'on pourra bénéficier de ce rapport pour aller de l'avant. Toutefois, ils regrettent le dégât d'image que cette affaire a engendré.

M^{me} Sophie Michel, nouvelle présidente élue, s'engage dans ce dossier à réunir le Bureau du Conseil général prochainement pour aborder la situation de manière objective.

La parole est ensuite donnée aux membres du Conseil général. **M. Nicolas Giacomotti**, président, rappelle, pour la bonne forme, qu'à la suite de trois interventions de membres du Conseil général, celles-ci seront traitées par le Conseil communal.

M. Michel Zadory, conseiller général, a une question concernant l'abandon de l'échangeur de chaleur à l'hôpital. A sa connaissance, il y a une dérivation qui a été faite pour la pisciculture. Est-ce que si on abandonne cet échangeur de chaleur à l'hôpital, les canalisations prévues pour la pisciculture seront maintenues ou pas ?

M. Steve Pillonel, conseiller général, relève que, lors du dernier Conseil général, il a été gêné pour formuler valablement la demande, qui semblait séduire la majorité des membres, qui consistait à remplacer l'indexation des salaires par l'allocation d'un forfait de renchérissement du coût de la vie. Les propos de M. Aegerter les plongent dans le fatalisme, ils semblent coincés par le récent règlement que le Conseil communal qualifiait de moderne, s'il se souvient bien, lorsqu'il leur a été présenté. Après relecture du règlement et l'interprétation de ses dispositions, il n'y a pas trouvé d'impossibilité de compenser l'augmentation du coût de la vie par un montant forfaitaire plutôt que par un pourcentage. Ainsi, si ce soir le Conseil communal persiste dans son interprétation restrictive du règlement, il sollicite un vote de principe afin de déterminer si le Conseil général souhaite continuer à indexer les salaires tel que le Conseil communal le leur a imposé ou s'il souhaite adopter une manière de faire qui paraît plus cohérente, équitable et moderne (comme on leur a vendu le règlement). Selon le résultat de ce vote, on pourra alors entreprendre de modifier le règlement du personnel de la Commune avant l'échéance du prochain budget.



DATE : 27 MARS 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

M^{me} Christine Duc, conseillère générale, était assez d'accord avec M. Pillonel lors des budgets par rapport à cette proposition. Par contre, ce qu'elle ne fait jamais, mais elle le fera ce soir s'il y a un vote de principe, elle s'abstiendra. Honnêtement, à froid, elle n'arrive pas à se positionner. Elle demande à **M. Pillonel** s'il demande ce vote maintenant. Ce dernier le confirme si on veut être prêt pour les prochains budgets. Vraiment elle regrette, si le Conseil général avait été averti avant, elle aurait réfléchi à cela et elle aurait pris position mais là elle ne le fera pas.

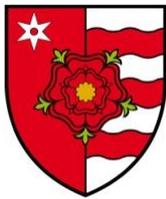
M^{me} Carole Raetzo, rapporteure du Conseil communal, répond à M. Zadory que la réhabilitation de la pisciculture nécessitera deux ouvrages. L'ouvrage qui consiste à alimenter le HIB avec son chauffage à distance avec cette conduite qui ne sera pas touchée par les besoins liés à l'alimentation brute de la pisciculture. On va mettre à l'enquête un projet d'alimentation par un collecteur qui va partir de la même chambre de relevage. Donc cet ouvrage pour le HIB n'est pas du tout touché. C'est une alimentation propre en eau brute. Elle ne va pas entrer dans les détails mais possède les plans y relatifs si quelqu'un désire les consulter.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Pillonel que le Conseil communal étudie actuellement la révision du règlement du personnel communal et son règlement d'exécution pour des mises à jour provoquées par des changements de lois. En parallèle, il est actuellement en réflexion sur la modification de l'échelle de traitements du personnel en lien avec l'égalité de traitements hommes/femmes qui est imposée par une loi. Ce travail a été retardé, comme il l'avait annoncé, par le fait que le chef de ce projet était l'ancien boursier communal, M. Bonny. Le travail a repris, le Conseil communal a bon espoir de pouvoir modifier ce règlement et pouvoir le traiter pour les prochains budgets. Bon espoir mais pas une promesse car il y a beaucoup de travail en jeu, surtout sur l'échelle de traitements. Tout cela est en cours. Il propose au Conseil général d'attendre et patienter jusqu'à ce que le Conseil communal vienne avec ce dossier et, il l'espère, une nouvelle échelle de traitements.

M. Steve Pillonel, conseiller général, relève que ce soir, il n'y a pas forcément besoin de faire un vote de principe. Le Conseil communal peut tout simplement dire qu'il décide d'interpréter le règlement actuel d'une autre manière que telle qu'il a dit que c'était obligatoire de l'appliquer au mois de décembre dernier. C'est tout simplement cela. Pour le moment, il n'a pas de réponse donc il ne peut pas vraiment se prononcer sur le reste.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, a pris bonne note de la question de M. Pillonel qui sera traitée en Conseil communal dans le cadre de la modification du règlement du personnel. Ce soir, malheureusement, il ne peut pas prendre position de quelle manière cette réflexion pourrait être intégrée au nouveau règlement actuellement en travail.

M. Steve Pillonel, conseiller général, répond à **M. Giacomotti** président, vu qu'il n'a pas de réponse du Conseil communal ce soir, qu'il va patienter et ne demande dès lors pas de vote de principe ce soir.



DATE : 27 MARS 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Alexandre Rey, conseiller général, a été interpellé par un jeune de Font au sujet d'une réponse qu'il a reçue de la part du Service des bâtiments au sujet du démontage des buts du terrain de jeux situé en face de l'école du village. Dans la réponse, on lui explique que les buts ont été démontés pour des raisons de sécurité, que leur remplacement sera intégré au budget 2025 et que ceux-ci seront remplacés après l'approbation du budget. Il laisse imaginer la déception de ce jeune footballeur en apprenant qu'il devrait ranger ses crampons au placard jusqu'en 2025 avant de pouvoir se défouler sur le seul terrain de jeux dont disposent les jeunes de Font. Il trouve cette situation regrettable. Ces derniers jours, on en remet une couche, en démontant, toujours pour une question de sécurité, le tourniquet situé à la place de jeux. Il demande donc au Conseil communal s'il ne serait pas possible de trouver une solution pour remplacer plus rapidement ces installations et serait-il possible aussi de prévoir un entretien préventif plutôt que de purement et simplement démonter du matériel ?

M. Thierry Roulin, au nom du Groupe Vernay, se réfère à l'intervention de ce Groupe lors du Conseil général du 20 décembre dernier concernant les modifications dans les déchetteries, intervention soutenue par la voix de M. Berset, membre du Groupe BMR. La communication du Conseil communal d'aujourd'hui n'y change malheureusement rien. Ils demandaient au Conseil communal de revenir sur les décisions de diminuer les prestations des déchetteries de Vernay et de Rueyres-les-Prés. Ces décisions injustes et incompréhensibles fâchent énormément la population tant les arguments avancés sont discutables. Les arguments sont :

- Le coût : il n'y a pas de transport supplémentaire, le camion charge la majeure partie des matériaux de récupération sur le même transport. Les surcoûts ne sont pas avérés.
- Les normes : la déchetterie de Vernay est aux normes, elle est équipée d'un séparatif. L'ancienne Commune de Vernay avait fait les investissements nécessaires à l'époque. Les équipements sont également à l'abri des intempéries soit par un couvert, soit par des couvercles sur les bennes (tel que celui de la benne à papier).
- Tous à Sévaz : la déchetterie de Sévaz est saturée. En-dehors des heures de bureau, les voitures s'encolonnent déjà sur la route cantonale. Supprimer la collecte de certains déchets pour les diriger à Sévaz va aggraver la situation déjà tendue sur ce site. Avec la réalisation des projets de densification dans la Commune, les déchetteries de villages seront bien utiles. Il y a déjà des habitants d'Estavayer-le-Lac qui préfèrent venir à Vernay.
- Pour être tous à la même enseigne, équitable : Vernay n'a pas de grande salle, de transport urbain, Autavaux et Les Planches n'ont pas de molok, alors que d'autres en sont équipés. Où est l'équité ?

Chaque village, chaque secteur de la Commune est différent et c'est ce qui les rend attractifs et qui démontre leur potentiel. Comparer la ville et les villages, monter les uns contre les autres : cette attitude a été combattue dès la fusion. Lors de la fusion justement, les élus de l'époque ont assuré à la population que les déchetteries ne seront pas touchées. La déchetterie de Vernay est passée de 19 points de collecte à 9 depuis la fusion. Cette diminution, petit à petit, des prestations agace les citoyens. Les promesses ne sont pas tenues. Le Conseil communal n'a-t-il pas assez de problèmes ailleurs ? Ne voit-il pas l'insatisfaction des citoyens ? Est-il à l'écoute de la population ? Il demande aux membres du Conseil communal de choisir les bons combats. Il y a des dossiers bien plus importants qui doivent être accomplis avant celui d'affaiblir les déchetteries de villages. Le mécontentement de la population est de plus en plus manifeste. Le sentiment que les élus n'écoutent pas la population s'accroît. Le Conseil communal doit stopper cet état de fait. Quand une décision n'est pas bonne, on peut la changer. Pour la deuxième fois, le Groupe Vernay demande au Conseil communal de réintroduire la collecte des déchets telle qu'en 2023.



DATE : 27 MARS 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. François Singy, conseiller général, relève qu'au début janvier, il a interpellé un conseiller communal au sujet d'une installation d'un poste d'observation militaire, poste installé dans le cimetière de Morens adossé à l'arrière de la chapelle. Evidemment beaucoup de citoyens l'ont interpellé à cet effet. Depuis il a appelé la Police communale qui lui a répondu qu'en effet une autorisation venait du Conseil communal, ce qui lui semblait assez bizarre. En date du 22 janvier 2023, il a envoyé un email au responsable de la Police communale et, à ce jour, il attend toujours sa réponse. Concernant les écopoints, les habitants ont reçu dans leur boîte aux lettres une brochure à ce sujet avec des pictogrammes qui disaient ce que les déchetteries des villages collectaient. Il souscrit totalement aux propos de M. Roulin. Ce prospectus a-t-il été rédigé et distribué trop vite ? Car ce qui est écrit sur le prospectus ne correspond pas à ce qu'il y a en réalité dans les déchetteries. Il demande des explications à cet effet.

M^{me} Marlis Schwarzentrub, rapporteure du Conseil communal, répond à M. Rey que toutes les infrastructures des places de jeux sont gérées par plusieurs services. Une réponse commune sera donnée lors du prochain Conseil général en ayant consulté les différents secteurs/services concernés.

M^{me} Carole Raetzo, rapporteure du Conseil communal, rappelle concernant les déchets, qu'elle est la suppléante de M. Borcard. Elle n'a pas assisté aux séances de la Commission mais a bien sûr lu les procès-verbaux. Il s'agit d'un sujet très sensible comme on le ressent ce soir. Le débat va de toutes manières se scléroser. Ce n'est pas ce soir que l'on va débattre de tout ce sujet. Elle retient les propos de la nouvelle présidente élue ce soir qui engagent les Autorités à avoir des débats qui ne se sclérosent pas, qui soient constructifs. Ce soir, cela ne va pas être constructif de toutes manières. Au nom du Conseil communal, elle invite le Groupe Vernay, qu'elle comprend, elle habite aussi Rueyres-les-Prés, elle a aussi vu des prestations diminuer au fil des ans – par contre, il a oublié de dire que deux prestations ont été rajoutées soit le flaconnage et les briques à boissons qui sont très appréciées – mais elle ne va pas épiloguer plus longtemps, elle propose au Groupe Vernay de déposer un postulat. Ce postulat permettra d'argumenter des réponses sur la base des préoccupations qui sont les leurs. Il a été fait état d'un manque d'argumentation du Conseil communal, c'est le moyen de faire la lumière sur toutes les questions y relatives. Cela fait deux fois que ce sujet revient en séance et ce sujet n'est toujours pas réglé. Concernant le mémo-déchets, elle a l'impression qu'il fonctionne bien, c'est vrai que l'on n'a pas vraiment l'habitude de cette lecture de pictogrammes pour le moment. Il y a un certain décalage entre ce document et les installations concrètes des déchetteries, pourquoi ? Parce qu'on est dans une période de transition entre les décisions prises. Elle pense que typiquement les bennes d'inertes et de ferraille ne sont pas encore complètement pleines, donc par souci d'économie, on attend qu'elles soient pleines avant d'organiser des transports.

M. François Singy, conseiller général, est surpris par l'approche du Conseil communal par rapport au postulat. On ouvre à nouveau une usine à gaz.

M^{me} Carole Raetzo, rapporteure du Conseil communal, répond qu'au contraire, au vu du postulat sur l'eau, cela met en lumière les avis de l'Exécutif tout comme les avis d'une commission, tout comme d'autres avis. Cela permet vraiment une analyse sur ce qui a été décidé d'un côté comme de l'autre. Les procès-verbaux sont bien mais elle pense que le dépôt d'un postulat est la meilleure manière une fois pour toutes de régler ce dossier et c'est un moyen de communication vis-à-vis de la population aussi.



DATE : 27 MARS 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Thierry Roulin, au nom du Groupe Vernay, relève que la réponse du Conseil communal lui convient et le Groupe Vernay reviendra avec un postulat lors de la prochaine séance. Il ne va pas le rédiger maintenant, cela doit être réfléchi.

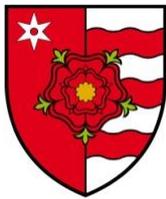
M. Samuel Ménétreay, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Singy qu'il contrôlera pourquoi il n'a pas reçu de réponse de la Police communale au sujet du poste d'observation militaire installé à Morens.

M^{me} Christine Duc, conseillère générale, relève que la saison estivale va bientôt commencer et l'horaire du bus urbain va être modifié ainsi que son trajet qui ira jusqu'à la Nouvelle Plage, ce qui veut dire qu'il y aura deux moyens de transport pour aller à cet endroit, le bus urbain et le p'tit train. Afin d'encourager les utilisateurs, les vacanciers, les touristes et les habitants à prendre le bus urbain, est-ce que le Conseil communal a pensé à redéfinir le trajet du p'tit train ? Peut-être faire visiter une autre partie de la Commune, offrir une meilleure visibilité et une offre touristique encore plus attrayante et encourager les gens à prendre un seul moyen pour aller à la Nouvelle Plage. Elle profite d'avoir la parole pour féliciter M. Giacomotti pour son année présidentielle.

M. Noé Zanone, conseiller général, informe que ce lundi a eu lieu la séance d'informations pour les parents des futurs écoliers de la Commune d'Estavayer. Cette séance avait pour buts d'informer les parents mais aussi à ces derniers d'avoir la possibilité de poser toutes leurs questions tant au directeur, aux enseignants mais également au conseiller communal en charges des écoles. Malheureusement pour les questions spécifiques concernant la vision de la Commune sur les écoles, aucun conseiller communal n'était présent ce soir-là malgré l'annonce de la présence de ce dernier dans le courrier de convocation. De ce fait, il se permet de relayer ce soir quelques questions posées. Qu'en est-il de la présence d'un accompagnant dans le bus scolaire lors de la rentrée scolaire 2024 suite à cette nouvelle disposition cantonale ? Y a-t-il des problèmes de capacité d'accueil dans les différents accueils extra-scolaires communaux en sachant qu'à Estavayer-le-Lac il y a 70 places pour 1'000 élèves ? Où en est l'avancement des rénovations du Sacré-Cœur et quand est prévue la première rentrée scolaire ? Il tient tout de même à préciser que le directeur des écoles, M. Lambert, a pris note des questions et a répondu au plus proche de ses connaissances sur ces dossiers.

M^{me} Marie-Claude Ceriani Lambert, conseillère générale, informe, dans un registre un peu plus léger et festif, que la section UDC Estavayer va organiser la deuxième édition du rallye du cervelas le samedi 18 mai 2024 dès 14h. Lors de ce rallye, les participants auront la possibilité de découvrir ou redécouvrir des entreprises, artisans ou autres attractions de la Commune. A la fin du rallye dès 18h, soirée conviviale, cervelas grillés offerts. Il suffira de lui adresser les inscriptions éventuelles par téléphone, sms, WhatsApp ou mail. Ensuite, toutes les informations seront communiquées en temps voulu. Elle déposera des flyers et autocollants à l'arrière de la salle ainsi que dans le hall d'entrée de la salle. Merci d'avance pour les participations à cette sortie.

M. Samuel Ménétreay, rapporteur du Conseil communal, répond à M^{me} Duc que lors de la dernière séance de la Commission culture et tourisme le sujet du p'tit train a été évoqué dans son futur à moyen terme et à long terme et sur les différents parcours potentiels. Il prend acte de la remarque de M^{me} Duc qui sera examinée dans ce cadre-là.



DATE : 27 MARS 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Yves Blanc, rapporteur du Conseil communal, tient tout d'abord à s'excuser de sa non-présence à la séance avec les parents d'élèves. Il en avait parlé préalablement avec le directeur des écoles sur le fait qu'il n'y avait certainement pas besoin de sa présence car il avait une autre séance le même soir. Pour répondre aux questions de M. Zanone. Pour le bus, il n'y a pas encore de décision cantonale qui soit parvenue à la Commune comme quoi il y aurait cette obligation de mettre un accompagnant dans le bus scolaire, donc le Conseil communal attend. Il ne sait pas si cela va arriver avant la prochaine rentrée scolaire mais, à ce jour, le Conseil communal n'a pas reçu l'obligation de mettre un accompagnant dans les bus scolaires. Pour l'accueil extra-scolaire, il y a une augmentation des capacités à Murist et à Rueyres-les-Prés. Malheureusement à Estavayer-le-Lac, pour le moment ce n'est pas le cas car il n'y a pas de locaux à cet effet. Cela sera fait lors de l'ouverture du Sacré-Cœur. Ceci permettra d'avoir une capacité totale à Estavayer-le-Lac d'env. 140 places, soit 70 places supplémentaires par rapport à la capacité actuelle.

M^{me} Marlis Schwarzentrub, rapporteure du Conseil communal, répond à M. Zanone que la Commission de bâtisse travaille sur le projet de rénovation du Sacré-Cœur. Aujourd'hui il est prévu de déposer le dossier de mise à l'enquête à fin avril. Il faut savoir que l'on vient de recevoir le retour de la demande préalable. Le délai y relatif qui devait être de 3 mois a été en fait de 5 mois, les services cantonaux ne sont pas très rapides. Cela a retardé la mise à l'enquête. On espère obtenir un permis de construire d'ici la fin août pour débiter les travaux probablement aux vacances d'automne. Les travaux, si tout se passe bien, seront terminés à la rentrée 2027 et on pourra investir le bâtiment rénové du Sacré-Cœur.

M. Jean-Marc Berset, conseiller général, est ravi d'annoncer que le Tir en campagne du district, qui aura lieu du 23 au 26 mai prochain, est organisé par deux Sociétés de tir de la Commune. Les Sociétés de tir de Rueyres-les-Prés et Forel-Autavaux-Montbrelloz se sont unies pour concocter un programme incroyable. Passionnés de tir, expérimentés ou novices, cette compétition est l'occasion parfaite de se rassembler dans une ambiance conviviale, compétitive et festive. Il encourage vivement les familles à venir partager ce moment ensemble, que ce soit pour participer activement à la compétition, aux diverses activités du week-end ou simplement pour encourager les tireurs chevronnés. Pour plus de détails concernant les dates, les horaires, les activités ou pour s'investir dans cette belle aventure communautaire et faire partie de l'équipe qui rendra cet événement possible, rendez-vous sur le site internet de la manifestation. www.tcbroye2024.ch. Ensemble, on peut faire de cet événement un succès inoubliable pour le district, la Commune. Le Comité dynamique et incroyable qui travaille sans relâche depuis plusieurs mois est impatient de retrouver un large public pour ces journées exceptionnelles de tir en campagne.

M. Nicolas Giacomotti, président, rappelle aux élus qu'ils ont reçu en date du 22 février 2024 une invitation de la part de la Préfecture de la Broye pour une journée des communes du district de la Broye fribourgeoise. Cette journée aura lieu le vendredi 5 juillet 2024 et il invite les membres des Autorités à ne pas oublier et à y participer dans la mesure du possible.

M. Nicolas Giacomotti, président, rappelle que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le 27 mai 2024 à 20h00. Il demande aux intervenants de la soirée de remettre à M^{me} Christan leurs textes en format électronique ou papier afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.



DATE : 27 MARS 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Nicolas Giacomotti, président, s'adresse à l'assemblée en ces termes : « Voici le moment venu pour moi de laisser ma place à la présidence du Conseil général à M^{me} Michel et ainsi lui transmettre la fameuse clochette. En tant que Bourgeois de la Commune d'Estavayer, ce fut un honneur pour moi d'occuper cette fonction au cours de l'année écoulée. Alors que cette année restera un souvenir très positif, elle n'a pas été un long fleuve tranquille pour preuve ce soir encore. Bien que l'on m'ait prévenu de la charge de travail importante, ce qui a été le plus difficile pour moi, pendant ma présidence, fut de me mettre en retrait dans les délibérations afin de les diriger. La conciliation lors des séances du Conseil général n'était jusqu'à présent pas mon point fort. Néanmoins, cette année de présidence m'a permis de faire de nombreuses découvertes positives à l'intérieur de la Commune ainsi que dans la région et, sur un plan plus personnel, cette fonction m'a permis de développer diverses compétences. Je tiens à vous adresser un grand merci à vous, chers membres du Conseil général, pour votre collaboration et pour votre implication au travers de votre travail. Le président a notamment pour mission de veiller au maintien de l'ordre du Conseil général. Pour ma part, j'ai pris beaucoup de plaisir à présider ces séances. En effet, c'est toujours plus facile quand on a à faire à des gens respectueux, intelligents et compréhensibles. Merci encore. Merci à vous membres du Conseil communal pour votre travail ainsi que pour nos discussions et nos observations lors de rendez-vous formels comme informels. Merci au personnel communal pour son soutien indispensable dans l'accomplissement de mes tâches. Un merci particulier à notre secrétaire du Conseil général, Anne-Claude Christan, qui a orchestré avec perfection l'organisation des séances du Conseil général et tout ce qui en découle. Chère Anne-Claude, je tiens à te remercier pour ta disponibilité constante. Voici un petit présent en signe de ma profonde reconnaissance. Enfin, merci à la population qui m'a accueilli chaleureusement lors des différentes manifestations auxquelles j'ai eu le plaisir de participer. Finalement, je vais profiter des dernières heures de présidence pour partager un moment de convivialité avec vous lors de l'apéritif organisé par la nouvelle présidente. Je vous remercie pour votre attention. Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, cher public, je lève la séance, il est 22h20 ». Clochette. Applaudissements nourris et standing ovation.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Nicolas Giacomotti
Président

Anne-Claude Christan
Secrétaire du Conseil général

Armand Villadoniga
Secrétaire général